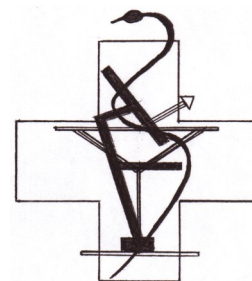


L'ÉCHO



Des Pharmacies et des Laboratoires d'Analyses Médicales

MARS 2010
N° 150
Sommaire

édito

● UNE PROTECTION SOCIALE DE HAUT NIVEAU, ÇA NOUS CONCERNE AUSSI !

EDITO :

P. 1

- ❑ Une protection sociale de haut niveau, ça nous concerne aussi.

OFFICINES :

P. 2

- ❑ Problèmes concernant la prévoyance et la complémentaire santé « cadres » des officines.

LAM :

P. 3

- ❑ Compte rendu paritaire LAM du 4 février 2010.



Bulletin d'information bimestriel des Syndicats CGT du personnel des pharmacies d'officines et des laboratoires d'analyses médicales.

ISSN 0765 7021

Commission Paritaire : 1110S07701

Directeur de publication : Maurice DEMUYNCK

Imprimé par nos soins : FNIC CGT

case 429 - 263, rue de Paris

93100 Montreuil

E-mail : fnic@cgt.fr

Site : <http://www.fnic.cgt.fr>

Le 23 mars a été une journée importante de mobilisations pour tout le monde du travail. Cette journée ne sera pas la dernière, compte tenu de l'ampleur des attaques portées par le patronat via le gouvernement. En ligne de mire : **les retraites en lien avec les salaires et l'emploi industriel.**

En ce qui concerne les retraites, ce qui se prépare est particulièrement grave et va au-delà des différentes réformes déjà engagées. Il s'agit bien de préparer un changement de système pour passer de la solidarité à la capitalisation.

Le même schéma se dessine pour toute la protection sociale : faire payer de plus en plus cher les salariés et assurés sociaux pour des prestations qui ne cessent de régresser. A charge pour les salariés (qui en ont les moyens) de recourir à des complémentaires, voire des sur complémentaires, afin d'avoir une garantie correcte. Pour les autres, ce sera la « disette » sociale.

Et pourtant, l'argent existe, que ce soit au niveau des banques, des grandes entreprises. Partout les annonces des profits réalisés confirment que la crise n'est pas pour tout le monde !

- ▶ **Les 20 plus grosses entreprises industrielles affichent 55 milliards d'euros de bénéfices nets,**
- ▶ **8,2 milliards d'euros, c'est le poids du fameux bouclier fiscal,**
- ▶ **32,8 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales ont bénéficié au patronat. Cela permettrait de**

financer 1 million d'emplois à 2.733 euros mensuels,

▶ **La création d'un million d'emplois c'est plus de 7 milliards pour notre protection sociale.**

Cela confirme bien que la rigueur, les reculs sociaux, les suppressions d'emplois, ce sont les salariés qui trinquent.

Dans nos branches (Laboratoires d'Analyses Médicales et Officines) nous ne sommes pas mieux lotis, car que ce soit au niveau des commissions paritaires ou au niveau des entreprises, l'heure est bien à la réduction du coût du travail pour tous !

Les réunions sur les salaires sont :

- *Loin de correspondre aux besoins des salariés en terme de niveau de vie,*
- *Ne reprennent aucunement nos revendications en matière de salaires et classifications, de reconnaissance des niveaux de formation et de la responsabilité liée à l'exercice de nos métiers.*

Nos branches ne sont pas sinistrées, mais au nom de la rentabilité, du profit, ce sont les salariés qui paient l'addition.

La CGT appelle tous les salariés, quelle que soit la branche à participer massivement aux actions qui vont se dérouler dans la continuité du 23 mars 2010. Parallèlement, dans le cadre de la campagne de syndicalisation engagée par la Fédération, nous appelons chacune, chacun d'entre vous, à débattre avec vos collègues de travail et à leur proposer de venir rejoindre la CGT.



● PROBLÈMES CONCERNANT LA PREVOYANCE ET LA COMPLEMENTAIRE SANTE « CADRES » DES OFFICINES.

Depuis plusieurs mois, nous sommes confrontés à des difficultés dans la gestion du Régime « cadres et assimilés » de la Branche. Avec détermination et fermeté, la délégation CGT cherche à comprendre ce qui s'est réellement passé dans la gestion du régime et œuvre pour que les sommes perdues pour le régime soient remboursées afin que les assurés ne soient pas spoliés.

Parallèlement, malgré de nombreuses réticences, la CGT a imposé la mise en place d'un « appel d'offres » pour ce régime. Les discussions ont beaucoup de mal à avancer, ce qui laisse à penser que certains veulent faire traîner afin de ne pas pouvoir prendre de décisions pour le premier janvier 2011. L'objectif de la CGT est de se sortir d'une situation complètement opaque. Il est évident que si nous n'obtenons pas de réponses concrètes au courrier ci-dessous (adressé au groupe Mornay), nous envisageons d'autres moyens pour les obtenir.

Montreuil, le 12 mars 2010

GROUPE MORNAY
A l'attention de Monsieur Pierre CELLOT
Directeur du développement
Tour Mornay
5 à 9 rue Van Gogh
75591 Paris Cedex 12

LR+AR

Monsieur,

Nous faisons suite par la présente à votre courrier du 26 février 2010 par lequel vous proposez des modalités de compensation des « sommes perdues » dans le cadre du contrat n°1532 souscrit par l'APGME auprès de Générali Vie au profit des salariés cadres de la pharmacie d'officine.

Ce courrier nous interpelle en raison de son contenu.

Nous nous interrogeons sur plusieurs points, auxquels nous aimerions expressément avoir des réponses les plus claires possibles par écrit :

- A quoi correspondent les «frais de déploiement» s'élevant à 1,5 % dont vous faites état dans votre courrier, alors que ceux-ci n'ont jamais été mentionnés, ni dans nos diverses réunions, ni dans vos précédents courriers, ni au travers des comptes-rendus de M. de Priester ?
- Les frais dits intermédiaires ont été dans le passé certes mentionnés mais jamais payés, alors pourquoi en parler maintenant ?
- Comment en terme comptable, allez-vous réintégrer le montant de la taxe sous forme de cotisations ?
- Comment se fait-il que Générali n'a pas conseillé l'IPGME de séparer les contrats frais de santé et prévoyance alors que dans les autres branches où vous intervenez ceux-ci ont été séparés (la branche répartition par exemple) ? Dans la mesure où il est illégal de fusionner ce genre de contrat, comment cela a-t-il pu se produire ? Le préjudice est énorme puisqu'il a engendré des lignes fiscales de près de 5 millions d'euros. A combien estimez-vous le préjudice total pour la branche officine ?

D'autre part, nous sommes étonnés d'apprendre que Générali se propose de rembourser les sommes dues, alors que nous avons toujours entendu dire que Générali n'était pas responsable. Générali n'ayant qu'exécuté les ordres de l'IPGME. L'explication donnée en séance ne nous satisfait pas.

Le cas échéant comment Générali va-t-il rembourser ?

Mais surtout, avant toute réflexion sur les modalités de compensation des sommes perdues dans le cadre du contrat susvisé, nous exigeons des éclaircissements, et plus précisément comme nous vous l'avons demandé à maintes reprises lors de diverses réunions :

- Le relevé des bordereaux ou des comptes établissant le paiement des 800 000 euros au FISC pour chaque année concernée, conformément à vos dires.
- Une évaluation du préjudice subi par le régime.

Nous ne nous prononcerons sur la réparation du préjudice qu'une fois la lumière faite sur cette affaire. Cela fait maintenant des mois que nous demandons en vain des éléments clairs et transparents qui valident vos affirmations. Si vous persistez à ne pas nous les communiquer, nous n'hésiterons pas à utiliser les voies judiciaires pour les obtenir. Soyez certains que la CGT ne laissera pas les salariés se faire spolier.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Maurice DEMUYNCK
Secrétaire Fédéral



● COMPTE RENDU PARITAIRE LAM DU 4 FEVRIER 2010.

Délégation FNIC-CGT : Jean Yves LE CAM, Gilles HELLIER (Secrétaire Fédéral).

Rapport Final du cabinet GESTE sur l'emploi des seniors :

Ce document a pour objectif de donner à la branche des laboratoires d'analyses biologiques et médicales des pistes pour son accord sur la promotion de l'emploi des seniors. En effet, l'entrée en vigueur de l'article 87 de la loi n°2008-1330 du 17 décembre 2008 de financement de la Sécurité Sociale pour 2009 en faveur de l'emploi des salariés âgés par la parution des décrets d'application en date du 20 mai 2009, entraîne une urgence pour la branche à négocier sur l'emploi des seniors pour éviter la pénalité financière aux entreprises entre 50 salariés et 300 salariés. Sous réserve de l'incertitude de l'environnement économique, la branche se fixe l'objectif de maintenir à 13 % la part des salariés âgés de 55 ans et plus sur les trois années à venir. Pour maintenir cet objectif, la branche se fixe 3 axes de travail :

- *anticipation de l'évolution des carrières professionnelles,*
- *développement des compétences et des qualifications et accès à la formation,*
- *aménagement des fins de carrière et de la transition entre activité et retraite.*

Ce projet d'accord va à l'encontre des décisions de notre Fédération de mener une bataille à la hauteur des enjeux et des exigences pour :

- *Retraite à 60 ans avec un droit à taux plein après 37,5 années de cotisations,*
- *Droit à une préretraite dès 55 ans lié à la pénibilité,*
- *Annulation des dizaine de milliards d'euros d'aides publiques, données sans contrôle, au nom d'un emploi sans cesse délocalisé, cassé,*
- *Socialiser toutes les primes avec cotisations obligatoires pour augmenter nos droits individuels et le financement de la protection sociale,*
- *Assurer le financement de la protection sociale par la cotisation sociale et non par la CSG ou autre TVA sociale.*

Négociation salariale :

Pour la CGT, la demande faite de 5 % sur toute la grille à la dernière paritaire, première étape

pour aboutir aux 1600 €, reste pleinement justifiée, compte tenu des éléments connus à ce jour sur l'évolution du coût de la vie.

Les autres Organisations Syndicales restent dans leurs revendications minimalistes, CFE/CGC 1,35 %, CFTC 0,9 %, CFDT 2 %, FO 2 %. Revendications auxquelles il faut retrancher la proposition patronale du mois de juillet de 0,5 % pour 2010.

Après deux interruptions de séance, les patrons pour avoir des signatures revoient leur position de décembre 2009 tout en continuant à nous servir le discours sur les coûts liés aux regroupements de laboratoires et des changements futurs de nomenclatures des actes de biologie. La proposition patronale est de 0,9 % au 1/04/2010. La nouvelle grille de salaires applicable est disponible sur le site internet : www.infolam.fr

La FNIC-CGT ne signera pas cet accord.

Journée d'études sur les instances représentatives du personnel (CE, DP, CHSCT) :

Les regroupements de laboratoires imposent à l'employeur de mettre en place des Comités d'Entreprises ou d'établissements pour les structures de plus de 50 salariés. Pour certains de nos élus et syndiqués, c'est une approche nouvelle dans la représentation des salariés.

La FNIC-CGT et les syndiqués CGT des LAM mettront en place, soit sous forme d'une journée d'études, soit sous forme d'un document sur le site Infolam, des informations sur le fonctionnement et les prérogatives de ces instances représentatives du personnel (CE, DP, CHSCT).

Prochaines échéances :

CPNE le 6 mai 2010 sur la formation professionnelle et rapport égalité Hommes/Femmes.

Paritaire le 1^{er} juin 2010 : Approbation du PV du 4/02/2010, indemnités de départ à la retraite, avenant à la CCN, rapport de branche, accord senior, divers.

Il y a réellement besoin de faire du renforcement de notre C.G.T. une question politique de première importance. La Fédération a décidé de lancer la campagne de renforcement 2010 en la plaçant sous le signe de la lutte en lien avec la syndicalisation. L'objectif que nous nous sommes assignés est de gagner 20 % de syndiqués supplémentaires, chaque structure de notre organisation est engagée dans ce plan de bataille.

Partenaire



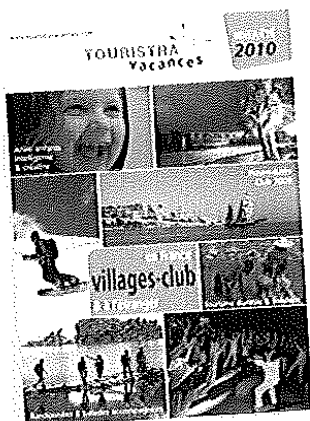
Partenaire privilégié de l'ANCAV TT

FAITES VOS VALISES TOURISTRA VACANCES VOUS EMMÈNE EN FRANCE ET A L'ETRANGER DANS PLUS DE **30** VILLAGES VACANCES



- Générosité
- Découverte
- Partage
- Loisirs
- Sports
- Animation
- Balades
- Convivialité
- Solidarité

Sodistour - Touristra Vacances. Agence de voyages. LI 075 95 0515



Associations et collectivités,
contactez l'équipe commerciale Touristra Vacances

- Paris : 01 44 83 43 99
- Lyon : 04 72 41 75 31
- Hagondange/Metz : 03 87 71 66 10
- Lille : 03 20 12 13 04

www.touristravacances.com

Réservations au **0890 567 567** (0,15€ la min)